

Demande de matériel

Vous organisez un évènement public et vous avez besoin de faire une demande de matériel ? Il vous suffit d'adresser, entre 6 mois et 1 mois minimum avant la manifestation, le formulaire téléchargeable de demande de matériel.



MAIRIE D'ANNEMASSE
BP 530
74107 Annemasse cedex

HORAIRES :
Du Lundi au Vendredi :
9h > 12h & 13h30 > 17h